

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 19 MARS 2009

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2008 ont été approuvés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du budget communal dégage un excédent de 242 968 € (dépenses : 919 740 € - recettes : 1 162 708 €) pour des dépenses et des recettes prévisionnelles s'équilibrant à 1 128 119 €.

La section d'investissement présente un déficit de 8 290 € (dépenses : 521 307 € dont 28 430 € de restes à réaliser – recettes : 513 017 € dont 119 023 € de restes à réaliser) pour des dépenses et des recettes prévisionnelles s'équilibrant à 683 896 €.

Le budget annexe « Lotissement de Kervranguen » est clôturé. L'excédent de fonctionnement (38 914 €) et l'excédent d'investissement (1 836 €) seront intégrés dans les comptes du budget principal de la commune.

Le budget annexe « Lotissement du Yaudet » dégage un excédent de fonctionnement de 320 898 € et un déficit d'investissement de 97 050 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Le résultat de fonctionnement du budget communal 2008, soit 242 968 €, est affecté en totalité à la section d'investissement pour financer le programme 2009.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2009

Les conseillers ont examiné le projet de budget primitif 2009 préparé en commission « finances ». Il sera soumis au vote de l'assemblée communale le 27 mars prochain.

TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des investissements à réaliser, de la création d'infrastructures indispensables au bon fonctionnement de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 2 %, soit pour l'année 2009 :

		Moyenne départementale (2008)
• Taxe d'habitation	14,32 %	17,46 %
• Taxe foncière (bâti)	19,52 %	20,94 %
• Taxe foncière (non bâti)	69,61 %	68,89 %

Cette augmentation tient compte de la baisse des dotations de l'Etat (- 6,7 %), de la volonté des élus de limiter l'emprunt tout en maintenant les taux au dessous de la moyenne des communes du département. Le produit fiscal attendu s'élève à 457 482 €

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX PUBLICS

La loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) modifie depuis le 1^{er} janvier 2009 le mode de financement des extensions du réseau public d'électricité, désormais en partie à la charge de la collectivité. Aussi, considérant la possibilité, lors de l'implantation de nouvelles constructions, de mettre

à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFEREES AU 01/01/2008

Les conseillers approuvent les montants définitifs d'attribution de compensation des charges transférées au 1^{er} janvier 2008 à Lannion-Trégor Agglomération et relatives à l'évaluation définitive de la compétence « Syndicat Mixte du Bassin Versant Jaudy-Guindy-Bizien » et à la révision de l'attribution de compensation Transports Ville de Lannion.

L'attribution de compensation est fixée à 117 612 € pour la commune de Ploulec'h.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Pierre RAOUL, responsable des services techniques, est parti à la retraite le 1^{er} mars dernier. Monsieur GUILLON Jean-Pierre, actuellement responsable d'un service technique en Haute-Savoie, le remplacera à compter du 1^{er} juillet 2009.